



Indivision : une quote part cédée - obligation du notaire

Par **SOPHIE**, le **06/05/2009** à **15:39**

Bonjour, rn rn Je suis en indivision avec mes frères et soeurs. rn Nous voulons tous quitter l'indivision sauf un. Alors, l'interessé nous a fait une proposition pour racheter notre quote part. Sa proposition étant innacceptable, nous l'avons refusée. Par contre un de mes frères l'a acceptée. rn Bien sur cela n'est pas sans poser problème... entre nous. rn Aujourd'hui quels sont les obligations du notaires ? On sait que le rachat a été effectif mais officiellement personne n'est au courant. rn Que doit faire le notaire ? rn Merci